

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

ORIENTATION ET PROGRAMMATION SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1933)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par

Mme Thourot, M. Vuilletet, Mme Abadie, M. Anglade, Mme Avia, M. Boudié, Mme Braun-Pivet, Mme Chalas, Mme Dubost, Mme Dubré-Chirat, M. Eliaou, M. Euzet, M. Fauvergue, Mme Forteza, M. Gauvain, M. Gouffier-Cha, Mme Guerel, Mme Guévenoux, M. Houbron, M. Houlié, Mme Kamowski, Mme Louis, M. Matras, M. Mazars, M. Mendes, M. Mis, Mme Moutchou, M. Paris, M. Person, M. Pont, M. Questel, M. Rebeyrotte, M. Rudigoz, M. Rupin, M. Terlier, M. Tourret, Mme Zannier, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès le début de son mandat, le Président de la République a affirmé que la sécurité compterait parmi ses priorités. Le Gouvernement et la majorité parlementaire ont donc posé les bases nécessaires pour faire face aux enjeux qui caractérisent ce secteur. Le budget 2018 a, dans ce cadre, été la première illustration visible de cet engagement du Président de la République, avec une augmentation nette des crédits de la mission « Sécurité », de 206 millions d'euros. Une augmentation accentuée encore par le PLF 2019, qui a vu les crédits de la mission croître de 344 millions d'euros.

Mais tout n'est pas qu'une question de moyens, et la majorité s'est engagée à travailler à une loi de programmation qui devrait être présentée au premier semestre 2020.

Le groupe La République en Marche propose la suppression de cet article et le rejet de l'ensemble de la proposition de loi en invitant ses auteurs à travailler dans le cadre des concertations en cours afin de favoriser un dialogue social constructif.